



Stopper une vente forcée sur un bien immobilier

Par Visiteur

J'ai acquis un logement dans le cadre d'une de fiscalisation (de robien) Suite à des défauts de paiement à cause d'une situation financière délicate , mon logement est en vente forcée pour le 07/10/2010. Mes difficultés financières sont derrière moi et je peux rembourser assez rapidement mes arrières (aux alentours de 7000 euros) et repayer les mensualités du prêt .Que puis je faire pour éviter la vente forcée?

Par Visiteur

Cher monsieur,

J'ai acquis un logement dans le cadre d'une de fiscalisation (de robien) Suite à des défauts de paiement à cause d'une situation financière délicate , mon logement est en vente forcée pour le 07/10/2010. Mes difficultés financières sont derrière moi et je peux rembourser assez rapidement mes arrières (aux alentours de 7000 euros) et repayer les mensualités du prêt .Que puis je faire pour éviter la vente forcée?

Vous avez pris contact avec vos créanciers? Ils en pensent quoi?

Très cordialement.

Par Visiteur

Non je n'ai pas repris contact avec eux , car j'avoue que je sais pas quoi faire et leur dire

Par Visiteur

Cher monsieur,

Je suis attristé d'arriver dans une situation à cause d'une maudite lettre de préavis partie 5 jours trop tôt (temps qu'il a fallu pour qu'on m'avertisse du problème de délais).

C'est pourtant la première chose à faire car eux seuls ont le pouvoir d'arrêter la procédure et c'est en outre la solution la plus consensuelle qui vous évite en prime de payer un avocat.

Il suffit de les appeler, des leur expliquer la situation et de négocier un échéancier et un arrêt de procédure. Ce n'est pas plus compliqué que cela et l'effort mérite amplement d'être faire. Si non, prenez un avocat.

Très cordialement,

Je reste à votre entière disposition.